



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :  
15/06/2023

Date d'affichage :  
15/06/2023

**OBJET : Convention  
territoriale globale  
Communauté de Communes  
Sauldre et Sologne 2023-  
2027**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-trois  
le vingt-deux juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET,  
RAGOBERT, URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ, BONNOT.

Secrétaire : Madame FONTENY.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il ne s'agit pas d'un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social de territoire.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions, le faire vivre sur la durée de la convention (5 années), suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et les Communes précédemment signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse, autour d'un projet stratégique global portant plusieurs ambitions pour le territoire.

Il ressort de la démarche de diagnostic, qui a associé les habitants et les acteurs locaux, et qui a interrogé les thématiques suivantes : parentalité, petite enfance, enfance jeunesse, inclusion, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement et numérique, les trois ambitions suivantes pour le territoire Sauldre et Sologne à échéance 2027 :

- **Ambition n°1** : Les habitants accèdent facilement à leurs droits et aux services (alimentation, santé, logement, administration...).
- **Ambition n°2** : En 2007, les familles et les jeunes du territoire bénéficient de services liés à la parentalité, la petite enfance et la jeunesse adaptés à leurs besoins.
- **Ambition n°3** : en 2007, les habitants ont accès à une vie sociale, culturelle et sportive dynamique sur l'ensemble du territoire.

.../...

.../...

Pour atteindre ces ambitions, un schéma de développement caractérisant les actions à mettre en œuvre, a été établi et constitue la feuille de route de cette convention territoriale globale.

Pour la déclinaison opérationnelle du schéma de développement, des groupes actions, dédiés spécifiquement à une ou plusieurs actions, seront constitués. L'animation globale de la démarche relèvera d'un comité de pilotage (animé par la Communauté de Communes), précédé d'un comité technique, qui se réuniront une fois par an, pour organiser et évaluer la mise en œuvre des actions.

Les thématiques de la communication, de la mobilité et de l'inclusion des publics porteurs de handicap seront transversales et devront être intégrées dans toutes les ambitions.

Ci-joint en annexe le projet de Convention Territoriale Globale Sauldre et Sologne 2023-2027, ainsi que le schéma de développement de chacune des trois ambitions.

Vu le projet de Convention Territoriale Globale Sauldre et Sologne 2023-2027 et ses annexes constituant le schéma de développement des trois ambitions définies,

Vu l'avis favorable de la commission « aménagement du territoire et services à la population » de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne en date du 06 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne en date du 19 juin 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

**Article 1 :** d'approuver la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023-2027 ci-annexée,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ainsi que Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023-2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023.2027,
- autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du territoire Sauldre et Sologne 2023-2027.

Fait à Nançay, le 23 juin 2023

La secrétaire,

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Nathalie FONTENY.

Murielle BOUGIS.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 23 juin 2023.